



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2017

L'an 2017, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Felletin, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

■ **ETAIENT PRESENTS** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Michèle COLLETTE, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Brigitte LEROUX, Isabelle PISANI, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Marine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Isabelle GRAND, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Marie-Françoise Verna, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Gérard CHABERT, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BŒUF.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Nicole DECHELEPRETRE (à Michel DIAS), Mireille LEJUS (à Stéphane DUCOURTIOUX), Gilles PALLIER (à Jean-Claude VACHON), Robert CUISSET (à Serge DURAND), Annie WOILLEZ, (à Dominique SIMONEAU), Christian ARNAUD (à Denis PRIOURET)

Absents : Messieurs Jean-François RUINAUD, Philippe GILLIER.

M. Jean-Luc LEGER remercie le Maire de Felletin de son accueil pour cette séance importante et procède à l'appel. Il excuse les deux vice-présidents absents, qui avaient prévu leurs vacances de longue date. Cette séance aurait dû en effet se tenir la semaine dernière, mais il a fallu du temps supplémentaire pour préparer les mesures alternatives à l'avis de la CRC.

M. LEGER propose de modifier l'ordre du jour en enlevant le point sur la Cité de la Tapisserie.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT.**

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu du conseil communautaire du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

ABSTENTION : M. CHABERT

Ordre du jour

1. Tarifs piscine
2. Avis 196/1 et 196/2 de la Chambre Régionale des Comptes
3. Rectification du Budget initial : Budget principal et Budget annexe ZAE (propositions alternatives)
4. Plan de redressement 2017-2022 alternatif
5. FPIC
6. Vote des taux, TH TFB TFNB
7. Convention ADS : avenant pour un coût aux frais réels
8. Vente de biens immobiliers :
Vente du FAM de Gentioux : précision sur le processus de vente
Vente de la Petite Vitesse : Correction de la délibération 2016-079 B
Vente d'un logement à Gentioux
9. Participation et subventions versées à la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé.
Approbation d'une convention.

Propos liminaire de M. LEGER :

En raison de l'impossibilité de présenter un budget en équilibre, la Chambre Régionale des Comptes a été saisie par M. le Préfet. En l'absence de vente rapide du FAM, la principale préconisation de la Chambre Régionale des Comptes est la suivante : une hausse de 41% de la part intercommunale des impôts, c'est-à-dire un matraquage fiscal pour les ménages et pour les entreprises. Ce choc fiscal est inenvisageable. C'est la fin de l'attractivité de notre territoire pour les entreprises et cela revient « à faire les poches du contribuable. » Ce serait inacceptable moralement que les habitants payent pour les errements de gestion passés, alors que le coupable du faux en écriture publique n'est toujours pas condamné. Le rapport d'enquête a été rendu fin juin : le procureur pourra poursuivre. Les habitants sont meurtris, ils veulent que la justice passe.

Nous proposons ce soir des mesures alternatives aux propositions de la CRC. Elles reposent en grande partie sur une plus grande solidarité financière entre nos communes et la communauté de communes, permettant de ne pas augmenter les impôts.

Dès la création de Creuse Grand Sud, le ver était dans le fruit, car l'empilement des compétences n'avait pas été compensé par le transfert des moyens financiers. La ligne de trésorerie frauduleuse n'aura servi qu'à « gagner » un an, pendant lequel le déficit a grandi pour atteindre 4 million d'€.

Je connais votre défiance et j'ai les mêmes doutes que vous qu'on ait pu en arriver là alors que dans nos communes nous recevons des appels du Trésor Public pour contrôler une dépense de 50€. Je fais appel à votre sens des responsabilités.

Une bonne nouvelle : pour 2017 nous pouvons inscrire une moindre ponction du FNGIR (144 000€ au lieu de 450 000).

Je vous propose d'adopter dès cette séance les mesures alternatives. Le plan B proposé ce soir a reçu l'aval de la CRC, de la DGFIP et de la préfecture.

1. Tarifs piscine

M. LEGER précise que l'enjeu de la hausse des tarifs est de répondre à la demande de la CRC, mais sans excès pour ne pas mettre à mal la fréquentation. Il propose d'arrondir à la décimale supérieure les tarifs présentés.

M. Mathieu CHARVILLAT présente la grille et indique que la hausse porte surtout sur les usagers extérieurs au territoire, ce ne serait pas juste d'augmenter seulement pour les habitants de Creuse Grand Sud.

M. Alex SAINTRAPT demande pourquoi les scolaires paient. Qui va payer ? Cela ne peut pas être les familles.

M. LEGER répond que ce sont les communes qui avant payaient le transport et les entrées. Nous étions devenus les seuls à être gratuit ! Pour **M. CHARVILLAT**, c'est une hausse substantielle des recettes en année pleine. 1,50 € par enfant paraît raisonnable.

Adopté à la majorité. ABSTENTION : LEGROS, SAINTRAPT, LEGUIADER, TERRADE. CONTRE : CHABERT.

M. LEGER informe le conseil de la mutation professionnelle du directeur, Frédéric Belluc.

M. CHARVILLAT précise à propos de la soirée sauvetage qui a eu lieu dernièrement : les MNS ont demandé un partenariat, c'est-à-dire du sponsoring auprès des commerçants locaux. Ils n'ont rien quémندé. Concernant la possibilité d'une DSP sur la piscine : un prestataire, en novembre 2016, disait qu'il n'y aurait pas de gain à espérer. Une rencontre avec des données plus précises aura lieu avec le directeur commercial de « Vert marine », qui est délégataire de nombreuses piscines en France, le 18/7 prochain.

Mme Martine SEBENNE demande quel est le déficit annuel de la piscine.

M. CHARVILLAT indique qu'il est de 350 000€, et qu'une hausse des tarifs permettrait de le réduire de 5 000 €.

M. LEGER reconnaît que cela est peu mais que cette recette fait partie de la valorisation des produits attendus par la CRC.

Mme Jeannine PERRUCHET regrette que **M. CHARVILLAT** annonce une démarche de DSP seulement maintenant.

M. CHARVILLAT répond qu'il a parlé de cela dès novembre, suite à une demande faite lors du conseil de St Yrieix la Montagne et qu'il attend juste un écrit. Notre déficit est plutôt bas. Pas un seul privé ne voudrait être gestionnaire. Nous perdrons la maîtrise de nos agents.

Mme Michelle COLLETTE ajoute qu'un privé a repris la piscine à Limoges : les tarifs ont drastiquement augmenté.

M. LEGER affirme que c'est pour ça qu'il n'est pas favorable personnellement à la DSP.

M. Jean-Marie LEGUIADER regrette que les écoles restent en attente des créneaux horaires pour la rentrée. **M. CHARVILLAT** précise que le chef de bassin s'en charge en ce moment.

M. Didier TERNAT souhaite connaître quels contrôles sont réalisés pour les gens qui viennent de l'extérieur, car il semblerait qu'il y ait des abus.

M. CHARVILLAT évoque une double difficulté : il faudrait demander les papiers d'identité des usagers, donc être agent assermenté de l'Etat. On pourrait demander un justificatif de domicile, mais que les gens n'ont pas sur eux.

Il ajoute qu'il a formalisé les protocoles d'hygiène et de ménage à la mesure des personnels en exercice ainsi qu'un questionnaire auprès des usagers.

M. Bernard PRADELLE demande pourquoi cela n'était pas encore en place.

M. CHARVILLAT indique que nous fonctionnons avec un personnel réduit qui fait à la fois la caisse et le ménage. Logiquement, il faudrait fermer plus pour y arriver !

2. Avis CRC 196/1 et 196/2

M. LEGER rappelle que pour l'année 2017, la CRC cherche 1,3 M d'économies ou de recettes en plus, via la fiscalité notamment. Plus 41 % sur la TH et la TFB cela représente entre quelques dizaines et 200/300 € par ménage. C'est un choc fiscal inenvisageable. Les taux augmentés demeureraient sur 2017-2022 sauf en cas de vente du FAM. Il fera visiter demain le FAM à une fondation qui gère des assurances vie. **M. LEGER** a de plus formulé une demande de rencontre au ministre pour obtenir une avance remboursable, rencontre qui pourrait avoir lieu en juillet. Mais cela ne résoudrait pas le problème de fond de la Communauté de communes, à savoir l'insuffisance de solidarité entre les communes et la Communauté de communes.

Mme Eve MENAGER résume les avis de la CRC, qui a été saisie à la fois sur le déficit du CA 2016 et sur le déséquilibre du budget 2016. Les mesures de redressement de la CRC sont partielles car elle ne peut pas agir directement sur les attributions de compensations ni sur les compétences. Le plan est étalé sur 6 ans ce qui est très long. La CRC réclame à partir de 2018, -30 000€ aux charges générales, -100 000€ sur le personnel, et + 50 000€ sur le produit des services. Elle préconise de passer à la RSEOM, de faire des mutualisations, et de revoir les AC et les compétences. Il nous faut retirer du budget le produit de la vente du FAM et les emprunts afférents, retirer le FPIC que nous avons prévu à 30% et les inscriptions des AC, et inscrire un virement vers le budget ZAE.

M. LEGER affirme que la CRC est d'accord avec les mesures alternatives que nous envisageons, à condition qu'elles aient une traduction financière immédiate, dès 2017. Il propose de répondre sur le fonds du problème. On ne peut plus faire d'économie supplémentaire dans les services, les salariés ne peuvent plus faire mieux, à moins de baisser la qualité des prestations, voire de fermer des services. Il rappelle qu'il y a eu le problème de la ligne de trésorerie, avec le faux en écriture, qui a contribué à augmenter le déficit pendant un an de façon exponentielle. Le problème initial reste l'empilement de compétences sans les transferts de moyens suffisants à la communauté de communes.

M. Denis PRIOURET relève que la Communauté de communes est une machine à déficit depuis le début, car elle a pris des compétences sans que les communes ne transfèrent les recettes. Mais il y a eu un manque de pédagogie et d'information. Personne ne sait exactement ce que fait la Communauté de communes.

M. LEGER explique que les résultats de la CLECT n'ont pas été soumis aux conseils municipaux. Il y avait aussi ce bruit de 300 000 € de bonification de DGF en cas de fusion. Après vérification, nous n'avons pas trouvé d'engagement écrit de l'Etat, et la préfecture indique qu'il n'y a pas de dispositifs l'ayant permis. Cela a joué sur l'accompagnement du transfert de compétences puisqu'on attendait cette DGF. Certains se sont dit : pourquoi faire les transferts financiers si on a cette « carotte » ? Cela a arrangé tout le monde que la comcom prenne de plus en plus de compétence sans affecter les finances des communes.

Arrivée de Mme Renée NICOUX.

M. Thierry LETELLIER indique que dès le début la CLECT n'a rien transféré. Le Plateau de Gentioux avait créé lui-même des services et donc a financé des compétences onéreuses sans participation des communes. Quand M. Moine a imaginé la fusion, il connaissait des difficultés financières, il avait eu des refus de transfert de compétences. L'idée était d'arriver à avaler les nouvelles compétences par le cumul des compétences automatique grâce à la loi lors de la fusion. Il y a des compétences comme la voirie, qui ont été prises pour des raisons politiques, c'était un engagement sans contrepartie pour toucher les petites communes. Mais transférer de la voirie sans finances, c'est aller dans le mur ! Il a alerté le conseil notamment lors du vote du BP 2016 sur la nécessité de transférer les moyens. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu une gestion désastreuse depuis le 1^{er} jour, que ce n'est pas seulement la faute des communes et des AC. Avec une bonne gestion, le Plateau de Gentioux avait pu créer des maisons médicales, un parc de logements, et des services enfance sans lever l'impôt.

M. CHARVILLAT approuve, c'est un modèle au sens noble du terme que le Plateau de Gentioux a mené. Le FPIC est un bon mécanisme de solidarité. Pour permettre un transfert de compétence, il doit y avoir transfert des moyens et baisse de la fiscalité communale.

M. Maurice MAGOUTIER affirme qu'on nous a obligé à nous agrandir, et mis les petites communes en difficulté. L'Etat en est responsable.

Mme SEBENNE demande comment les anciens dirigeants ont pu engager de telles dépenses, sans certitude de dotations ou recette ? C'est une faute grave.

M. Philippe COLLIN souhaite apporter un témoignage de la CLECT qui lui a été rapporté : les calculs n'étaient pas rigoureux, mais on a dit aux communes qu'il n'y avait pas besoin de transfert de recettes, car on avait les moyens de financer ces compétences.

M. LEGER rappelle que la démonstration des mauvais calculs a été faite par MM. VACHON et NABLANC lors de précédentes réunions.

Le Conseil prend acte du rapport de la CRC.

3. Rectification du Budget initial : Budget principal et Budget annexe ZAE (propositions alternatives)

M. LEGER explique que ce « plan B » repose sur la solidarité des communes c'est-à-dire sur les AC et un FPIC à 100 % reversé à l'intercommunalité. Il permet de rester sans augmentation de la fiscalité (hors lissage). L'Etat nous a notifié la semaine dernière une baisse de 144 000€ du prélèvement FNGIR dès 2017.

M. LETELLIER demande si le prélèvement FNGIR ne baisse qu'une seule fois ?

Mme Juliette GIOUX indique qu'au budget on propose d'intégrer 450 000€ de FNGIR en une seule fois en 2017. Au compte 67 on doit aussi intégrer un versement obligatoire au budget ZAE, c'est arrivé vendredi soir.

Le Président prononce une suspension séance pour imprimer les documents.

M. LEGER rappelle que nous travaillons ici sur un scénario avec 100 % du FPIC et l'accord de toutes les communes concernant leurs AC. Il est possible de montrer l'impact fiscal de chaque décision du conseil sur le FPIC et les AC.

Mme SEBENNE pense que nous n'avons pas le choix sur le FPIC sinon il y aura une hausse de la fiscalité.

M. CHABERT estime qu'il y a d'autres solutions, sans ponctionner les communes ni les administrés. C'est un travail fait par Mme Legros.

M. LEGER ne voit pas d'inconvénient à ce que quelqu'un se fasse le porte-voix de Mme Legros, aphone.

M. PRIOURET pense que pour sauver la baraque, il n'y a pas de choix, et les mesures doivent être immédiates. Il faudra réduire la voirie ensuite. Mais il est inconcevable que toutes les communes ne fassent pas des efforts. St Quentin conditionne la baisse de son AC et du FPIC A LA CONDITION de l'unanimité.

M. LEGER réaffirme qu'il y aura 0 % de hausse de fiscalité en 2017 si les AC et le FPIC sont accordés, puis une hausse de 8,99 % à partir de 2018. Il faut voter d'abord sur le FPIC à 100%. Que chacun s'exprime clairement.

M. TERNAT s'adresse aux personnes qui voteront contre : cela aura une implication directe sur la fiscalité. **M. LEGER** approuve.

M. CHABERT reste contre. Le chantage c'est pour les enfants, il faut passer à la suite.

M. LEGER respecte son point de vue mais ne le partage pas. Il n'y a pas de chantage, chacun assume ses responsabilités sans pression particulière.

Mme Isabelle GRAND dit que c'est le FPIC intégral, la solution. Il faut présenter d'autres alternatives avant de voter.

M. LETELLIER indique La Villedieu a voté l'abandon du FPIC et des AC et pourtant nous n'avons pas de voirie et personne ne va à la piscine. On est de moins en moins à croire en cette comcom dont l'avenir se joue. Les habitants demandent des comptes. Pour discuter sereinement il faut faire un pas pour assainir le débat.

Mme LEGROS ne voit pas pourquoi les maires voteraient contre l'avis de leurs conseils municipaux.

Mme Catherine MOULIN affirme qu'il y a déjà une défiance des habitants et que cela va être terrible. Il faudra assumer les réactions à venir.

M. CHARVILLAT apprécie que l'on raisonne du point de vue des usagers car la comcom est au service des habitants. Le but du FPIC c'est de donner à la comcom les moyens de ses compétences.

M. LEGER demande à ceux qui sont contre de nous donner une mesure alternative.

M. TERNAT précise que le conseil municipal de Croze a accepté de tout reverser à la comcom car nous avons eu 100 000€ de travaux de voirie que nous n'aurions jamais fait seuls. On doit avoir le respect des habitants en ne surchargeant pas les impôts.

Mme Jeanine PERRUCHET indique que Felletin était d'accord pour la baisse de ses AC à condition que tous le fassent. Mais le FPIC devrait être à 30% sinon il faudra à terme que Felletin augmente les impôts communaux. .

M. LEGER rappelle que si la commune d'Aubusson faisait le geste, des communes reviendraient sur leur position, et c'est ce qui s'est passé.

Vote sur le FPIC à 100% intercommunal :

CONTRE : CHABERT. LEGROS. MAGOUTIER. BURJADE. BRUNET. PAUFIQUE. TERRADE. PERRUCHET

ABSTENTION : PRADELLE. NICOUX. LEGUIADER. VERONNET. COLLIN.

M. LEGER indique alors que le plan B' repose sur le FPIC à 30% et les AC.

VOTE sur le FPIC à 30 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LETELLIER revient sur la délibération de la CLECT de 2014 : oui un débat a bien eu lieu : on nous a dit que les diminutions des AC donneraient lieu à des conventions avec les communes, ce qui est sans doute illégal.

M. LEGER souhaite faire un tour de table des communes, chacune ayant délibéré sur les AC. Certaines auraient changé d'option depuis le vote d'Aubusson : qu'en est-il ? Il commence en disant que St Marc à Loubaud a validé la baisse proposée.

Mme Valérie BERTIN comprend les inquiétudes de certains collègues, mais il faut se décider pour la Communauté de communes : tout le monde a été trompé sur les budgets et par les erreurs de gestion. Tous les VP travaillent ensemble malgré les différences pour faire avancer le territoire. Nous avons de belles réalisations et il ne faut pas que la comcom éclate. Vallière a validé sous réserve. Mais Aubusson a délibéré donc nous leverons la réserve en conseil demain, dans l'intérêt du territoire et des personnes qui y vivent.

M. LEGER rappelle que nous en sommes déjà après le vote, à quelques dizaines d'€ d'augmentation sur les feuilles d'impôts. Essayons d'en rester là et de ne pas faire les poches des contribuables.

Mme SIMONEAU indique que Gentioux a validé la baisse de ses AC, c'est une question de solidarité et on voit qu'Aubusson est arrivé à le faire.

M. Claude BIALOUX précise qu'il n'a pas pu convaincre son conseil. De plus, Ste-Feyre a une dette de 4500€ en raison d'un loyer perdu. Même pour une petite baisse des AC, cela ne passe pas au niveau du budget communal.

M. PRIOURET est à l'initiative de la délibération « avec réserve » de sa commune. Il s'adresse à M. Chabert : on ne fait pas l'impasse sur les erreurs passées, mais il faut faire un effort de solidarité immédiat.

Mme MENAGER rappelle les délais imposés par la Chambre Régionale des Comptes : les communes qui ont mis une condition sur le versement des AC et qui voudraient modifier leurs délibérations doivent le faire avant le 18/07. Or ces communes doivent expressément modifier leurs délibérations elles-mêmes.

M. CHABERT indique que c'est NON pour St-Maixant.

M. Stéphane DUCOURTIOUX demande à M. Chabert ce qu'il fait dans cette comcom.

M. CHABERT répond qu'elle est mal gérée et qu'il faudrait la démission du bureau et dissoudre cette com com. Il se dit l'objet de remarques xénophobes.

M. Alex SAINTRAPT indique que St-Sulpice les Champs a voté la baisse de ses AC et le FPIC à 100% pour la comcom.

M. Georges LECOURT précise que St-Marc à Frongier a voté une délibération « sous réserve ».

M. Maurice MAGOUTIER : le conseil municipal a voté NON à l'unanimité vu la situation financière de la commune, qui ne pourra pas faire face à cette perte de recette (5057€).

M. Jean-Luc VERONNET explique que c'est validé pour la commune de St-Alpinien, sans réserve.

M. Gérard AUMENIER indique que c'est NON pour St-Pardoux le Neuf, il manquait une voix.

M. LETELLIER explique que La Villedieu a voté la baisse sans réserve.

M. Jean-Paul BURJADE : le conseil a voté NON (10 371€).

Mme LEGROS : c'est NON, d'autant plus qu'il y avait des économies à faire sur les subventions et les participations.

M. LEGER répond que nous avons encore essayé mais « nous sommes à l'os », il n'est plus possible de diminuer les charges de fonctionnement.

Mme MOULIN estime que la comcom peut être un formidable levier au plus près des besoins des habitants : c'est OUI sans conditions.

M. Jacques GEORGET indique que La Nouaille a délibéré favorablement.

Mme GRAND explique que le conseil à l'unanimité a validé la baisse des AC et du FPIC. Elle demande si Aubusson reverse bien ce qui était prévu ? La réponse est oui.

M. Jean-Marie LEGUIADER : la commune de St-Amand a voté non. Car si les AC ne sont pas reversées aux communes, celles-ci devront augmenter la fiscalité.

Mme PERRUCHET précise que Felletin a voté OUI, à condition qu'il y ait unanimité.

M. Jacques BŒUF indique que La Villetelle a voté OUI, pour arrêter le matraquage fiscal.

M. TERNAT : pour Croze, c'est OUI sans réserves

M. Jean-Claude VACHON explique que les AC n'ont pas un caractère de péréquation, c'est la contrepartie versée aux communes pour la perte de leur ancienne taxe professionnelle. La commune d'Aubusson donne 184 000€ au final dans le cadre d'une solidarité partagée avec la comcom.

M. Guy BRUNET estime que l'AC d'Alleyrat est minime mais c'est une double peine car la commune va passer en négatif et devoir de l'argent à la comcom. Le conseil municipal et lui ont l'impression que le cap n'a pas changé depuis 7 mois : le trou sera bouché cette année mais l'an prochain nous aurons le même scénario.

M. LEGER répond que si, le cap a changé, nous l'avons démontré, mais il y a l'effet d'inertie d'un gros paquebot. Il indique que la commune de St-Frion n'est pas représentée mais qu'elle a voté non, même si Christian Arnaud était favorable (-6157€).

M. Serge DURAND indique que la délibération unanime a déjà été prise et le FPIC rétrocédé à 100% à la comcom.

M. LEGER ajoute que Néoux n'est pas représentée. Un calcul certes rapide aboutit à environ 55 000€ de perte pour la comcom. 8 communes n'ont pas voté la baisse des AC. A cela s'ajoutent les communes

« sous réserve d'unanimité ». Mais, vu qu'Aubusson a fait un effort significatif, est-ce les communes « sous réserves » sont capables de convaincre leur conseil d'ici le 18/07 ? Donc est-ce qu'on enlève 130 000€ au total incluant Felletin et St-Quentin ?

Mme PERRUCHET dit qu'elle réunira le conseil et qu'elle a espoir que la réserve soit levée.

M. PRIOURET affirme la même chose pour St-Quentin.

M. BIALOUX maintient que pour Ste-Feyre ce sera NON.

Mme GIOUX calcule qu'avec le FPIC à 30% et les AC telles que le tour de table, cela fait + 8.26% en 2017 puis 20.86% à partir de 2018 en besoin de recette fiscale, par rapport à 2016 (fiscalité ménages seulement).

MM. TERNAT et DUCOURTIOUX se disent dérangés par les votes de certains membres du bureau.

M. LEGER indique qu'il faut maintenant intégrer cela au Budget Primitif. D'ici à 2018 du chemin sera fait. Il espère que des actifs seront vendus et il faudra retravailler sur les compétences.

Il prononce une suspension de séance

Reprise de la séance à 21 heures 20. Le budget rectifié est distribué aux délégués.

Budget initial rectifié

Jean-Luc LEGER pense que la moins mauvaise nouvelle c'est qu'il y aura donc une hausse de +8,26 sur la fiscalité ménage en 2017, au lieu des 41% préconisés par la CRC. Mais l'esprit communautaire existe très peu sur ce territoire.

VOTE sur le budget initial rectifié :

CONTRE : CHABERT ; LEGROS

ABSTENTION : SEBENNE ; PRADELLE

6. VOTE des nouveaux taux

Taxe d'habitation : 11,76%. Taxe sur le foncier bâti : 7.67%. Taxe Foncier Non Bâti : 7.30%. Il s'agit des taux moyens hors lissage.

CONTRE : CHABERT ; LEGROS

ABSTENTIONS : SEBENNE ; PRADELLE

4. Plan de redressement

M. LEGER estime que l'existence d'un plan de redressement sur 6 ans montre bien qu'il 'était impossible de combler le déficit en une année. Mais il repose sur une fiscalité qui s'envole en 2018. Il faudra donc rapidement travailler sur les compétences, vu que les AC ne suivent pas les révisions de statuts, d'autant que le FAM n'est pas vendu. Un nouveau travail sur les compétences nous attend à l'automne. Il vaut mieux exercer correctement les compétences que prendre le risque d'un service amoindri auprès de la population.

Mme SEBENNE demande ce qu'il est fait pour le chapitre 012 (personnel).

M. LEGER répond qu'il y a des départs non remplacés, ou des non-renouvellements de départs en retraite, ou encore des contrats qui prennent fin.

VOTE :

CONTRE : CHABERT ; LEGROS

ABSTENTION : PRADELLE ; BRUNET

3 Bis : Budget Annexe ZAE

La CRC a accepté vendredi de tenir compte non pas d'une promesse de vente mais d'un acte d'engagement d'une entreprise. Il est donc ajouté la vente d'un lot de 26 000€ environ, montant passé du chapitre 77 au 70. Le total reste inchangé.

ABSTENTION : CHABERT ; LEGROS ; PRADELLE ; SEBENNE.

7. Convention ADS : avenant pour un coût aux frais réels

Présentation par **M. BIALOUX**.

M. PRIOURET demande si le service rendu a été évalué, alors que certaines communes continuent à travailler avec les services de l'Etat ?

Mme MENAGER rappelle que c'est un service mutualisé. Nous n'avons pas la compétence. C'est obligatoire pour les POS abrogés, les PLU ou les POS.

Grâce à cet avenant, **Mme BERTIN** estime que nous revenons à un juste prix, alors que c'était cher la 1^{ère} année.

ABSTENTIONS : LEGROS ; PRIOURET ; CHABERT.

Adopté à la majorité.

8. Vente de biens immobiliers

M. LEGER lit les dispositions du rapport. Il précise qu'il a rendez-vous demain avec une assurance-vie potentiellement intéressée par l'achat du FAM.

Concernant la vente du FAM, **M. LETELLIER** rencontre avec l'ARBAN les représentants de l'APAJH, il lui semble donc prématuré de vendre en dehors du périmètre local. L'APAJH verrait d'un mauvais œil qu'on vende le FAM à l'extérieur et il existe la possibilité d'une participation des habitants. L'ARBAN y réfléchit. L'APAJH est notre partenaire depuis plus de 20 ans, il est nécessaire de le respecter et de chercher un partenariat local.

M. LEGER a prouvé qu'il a fait preuve de beaucoup de respect, et est resté mesuré suite à la non vente du FAM à l'APAJH. Il se dit d'accord pour vendre à un partenaire local, voire appeler au crowdfunding. Il n'est question pour le moment que de visites. Il n'est pas prêt à brader ou à vendre à n'importe quelle condition.

Mme SEBENNE demande si un seuil bas est fixé.

M. LEGER affirme que non, nous restons sur le prix délibéré.

Mme NICOUX remarque qu'il est bien d'avoir une mise en concurrence pour cette cession : si l'APAJH tient au foyer, il faut qu'ils se motivent.

M. DURAND demande comment se positionne le département ?

M. LEGER pense que le CD n'a pas favorisé la vente à l'APAJH. Le CD a voulu mesurer l'impact sur le prix de journée : c'est bien son rôle.

M. LETELLIER estime que cette vente tombe à un mauvais moment pour le département et l'APAJH, mais l'objectif est qu'ils restent sur le territoire avec ces quelques 65 emplois.

M. LEGER affirme que c'est bien parce que l'APAJH détient l'agrément que les fondations ne sont pas intéressées pour acheter sans être gestionnaires. Les emplois resteront bien sur Gentioux. Il est hors de question que ce soit autre chose qu'un établissement pour handicapés, quel que soit le propriétaire.

M. COLLIN rappelle que cela fait plus d'un an qu'on parle de la vente.

M. LEGER reconnaît qu'il a perdu du temps avec l'APAJH pour demander une réponse ferme. Nous aurions pu peut-être trouver d'autres partenaires.

M. LETELLIER dit qu'il votera contre car cela est prématuré.

CONTRE : LETELLIER

ABSTENTION : LEGROS ; MOULIN ; TERNAT.

Adopté à la majorité.

Vente de la Petite Vitesse

M. LEGER lit le rapport. Le prix a déjà été délibéré. Il conviendrait d'ajouter la vente à la commune d'une bande de terrain qui contient des réseaux d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Logement LAUBY à Gentioux

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

M. LEGER évoque la réouverture d'un bloc à l'hôpital à l'automne

M. LETELLIER évoque le problème d'une invitation de l'Office de Tourisme d'Aubusson Felletin à une visite à un salon du livre ancien. On ne voit pas que l'EPIC est intercommunal. Le Conseil de La Villedieu a trouvé que c'était une maladresse. M. LEGER a retransmis l'information à qui de droit.

Gîtes intercommunaux de Gioux et Croze :

Mme GRAND et M. TERNAT précisent qu'il s'agit d'un transfert par mise à disposition et non en pleine propriété.

M. LEGER souhaite rappeler les chantiers qui nous attendent : mise en œuvre du plan de redressement et réflexion sur les compétences.

La séance est levée à 22h.
